

Réunion du Bureau de la Commission Locale de L'Eau (CLE) du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

18 septembre 2015 – SIARE - Soisy-sous-Montmorency – 09h00

Compte rendu

ORDRE DU JOUR

- Débat sur les dimensions stratégiques du SAGE, présentées en bureau en juin dernier ;
- Travail en atelier sur le choix des différentes combinaisons stratégiques ;
- Choix en plénière de 4 combinaisons stratégiques.

Membres du Bureau de la CLE :

Monsieur Guy MESSAGER	Président du SIAH Croult et Petit Rosne, Président de la CLE	Présent
Monsieur Michel ADAM	Adjoint au Maire de Dugny Vice-Président de la CLE	Excusé
Monsieur Bilel AFRIT	Chargé de mission Assainissement DRIEE Ile-de-France SESS	Présent
Monsieur Belaïde BEDREDDINE	Vice-Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis Vice-Président de la CLE	Présent
Madame Josiane CREUZET	Chargée de projets politique territoriale Agence de l'Eau Seine-Normandie	Présente
Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT	Président du SIARE, Maire de Saint-Prix Vice-Président de la CLE	Présent
Monsieur Didier GUÉVEL	Conseiller communautaire de la CA Roissy Porte de France, Maire du Plessis-Gassot	Excusé
Monsieur Christian LAGRANGE	Vice-Président de la Communauté d'agglomération Est Ensemble	Présent
Monsieur Gilles MENAT	Adjoint au Maire de Baillet-en-France Vice-Président du SIAH	Présent
Monsieur Bernard BRETON	Président de la Fédération du Val d'Oise de pêche et de protection des milieux aquatiques	Excusé

Monsieur Robert HALIFAX	Association Environnement 93	Excusé
Monsieur Raymond TIROUARD	Président de l'Organisation générale des consommateurs (ORGEKO) du Val d'Oise	Excusé
Monsieur Michel POLI	DDT du Val d'Oise	Présent
Madame Lydia PROUVÉ	Chargée de projets politique territoriale Agence de l'Eau Seine-Normandie	Excusée
Madame Catherine MENNETRIER-VALETTE	Responsable de la Police de l'eau et des milieux DDT du Val d'Oise	Présente

Autres participants:

Monsieur Bernard BREUIL	Chef du service hydrologie urbaine et environnement de la DEA 93 Conseil Général de la Seine-Saint-Denis	Présent
Madame Faustine BRIOT	ADAGE Environnement	Présente
Monsieur Eric CHANAL	Directeur du SIAH Croult et Petit Rosne	Présent
Madame Gaëlle Chevillotte	ASCA	Présente
Madame Juliette DELMAS	Chargée d'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer	Excusée
Monsieur Nicolas LONDINSKY	Directeur du service eau et assainissement Communauté d'agglomération Est Ensemble	Présent
Madame Amparo MARTAUD	Directrice générale des services du SIA de la Région d'Enghien-les-Bains	Présente
Monsieur Jean-Baptiste NARCY	ASCA	Présent

INTRODUCTION DU PRESIDENT

M. Guy MESSAGER, Président de la CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, ouvre la séance en accueillant les membres du Bureau et en les remerciant de leur présence. Il remercie également M. Jean-Pierre ENJALBERT, président du SIARE, d'accueillir le bureau de la CLE dans ses locaux. Il nomme ensuite les personnes excusées.

M. Guy MESSAGER rappelle que les dimensions stratégiques ont été présentées en juin dernier par le bureau d'études ASCA. Il informe le Bureau que le SIAH, en tant que structure porteuse, a délibéré lors de son comité syndical du 16 septembre, pour le lancement de la procédure de marché de l'étude sur le recensement des zones humides du SAGE, ce qui devrait permettre de pouvoir lancer cette procédure avant la fin de cette année.

M. Jean-Pierre ENJALBERT, président du SIARE accueille également les membres du Bureau en rappelant que le SAGE entre dans une phase cruciale du travail de prospective devant aboutir à la définition de scénarios stratégiques contrastés puis au choix d'une stratégie pour le SAGE. Il ne faudra pas oublier de mettre en perspective ce travail avec les évolutions



réglementaires récentes.

RAPPEL DE LA DEMARCHE SUR LES SCENARIOS CONTRASTES

Jean-Baptiste NARCY présente les temps de travail à venir : rappel des dimensions stratégiques, puis choix de 3 à 4 combinaisons d'options pertinentes, d'abord en travaux de groupes puis en plénière. Il rappelle que ces combinaisons d'options stratégiques vont permettre de construire les scénarios contrastés du SAGE qui seront soumis à la CLE.

Les avantages et inconvénients de chacun de ces scénarios seront bien présentés à la CLE, afin que ses membres puissent choisir en toute connaissance de cause.

PRESENTATION DU SOCLE ET REACTIONS DU BUREAU

Gaëlle CHEVILLOTTE présente rapidement le socle du SAGE. Il s'agit d'un ensemble d'éléments incontournables pour le SAGE, quelle que soit la stratégie globale que la CLE choisira. Ce socle ne constitue pas une stratégie, en ce sens où il ne dit pas comment faire, ni comment s'organiser.

En réaction à la présentation de Gaëlle CHEVILLOTTE, Guy MESSAGER demande à ce que le SAGE n'écrive rien d'incompatible avec les projets d'aménagement en cours sur le territoire. Jean-Pierre ENJALBERT nuance en rappelant que le SAGE sera un document de portée juridique, et qu'il aura donc des incidences sur les projets des acteurs du territoire.

Pour compléter ces propos, Faustine BRIOT précise que les documents du SAGE ont bien une portée juridique, mais qui se place à plusieurs niveaux :

- d'une part entre le **Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)**, basée sur un rapport de compatibilité (pas de « contradiction majeure » entre la norme de rang inférieur et celle de rang supérieur) et le **Règlement**, basé sur un rapport de conformité (respect strict par la norme de rang inférieur des règles édictées par le SAGE). Si le rapport juridique du Règlement est plus fort que celui du PAGD, celui-ci est strictement cadré et limité par le Code de l'environnement ;
- et d'autre part au sein même du PAGD. En effet, **la portée juridique du PAGD ne s'exprime pas de la même manière selon que les dispositions soient :**
 - des dispositions de compatibilité qui s'imposent aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, aux documents de planification et aux schémas régionaux et départementaux des carrières. Ces décisions et documents doivent alors être compatibles et/ou rendus compatibles avec la disposition ;
 - des recommandations ayant vocation à faire évoluer les pratiques et modes d'action de certaines activités au regard des objectifs généraux fixés par le SAGE.



Elles reposent sur la volonté des acteurs à s'engager à appliquer le SAGE. Ces dispositions n'ont pas de portée juridique contraignante. Elles sont cependant nécessaires pour traduire la future stratégie du SAGE ;

- des actions volontaires prises par la CLE, la structure porteuse ou les autres acteurs du SAGE (collectivités territoriales, syndicats...).

Faustine BRIOT rappelle également qu'au-delà d'être un document de portée juridique, le SAGE est aussi et surtout un lieu de partage et de débat entre l'ensemble des acteurs du territoire, qu'ils soient issus du monde de l'eau ou de l'aménagement / urbanisme. C'est grâce à un travail de conviction et de concertation avec les acteurs, inscrit sur le long terme, que la mise en œuvre du SAGE sera la plus effective.

RAPPEL DES DIMENSIONS STRATEGIQUES

Jean-Baptiste NARCY précise qu'à l'inverse du socle qui s'impose à la stratégie du SAGE, les dimensions stratégiques expriment des choix pour la CLE, qui permettront de distinguer différentes stratégies envisageables.

Les premières dimensions stratégiques concernent davantage le positionnement du SAGE, et sa posture vis-à-vis de l'aménagement du territoire, et de la prise en compte des paysages liés à l'eau et aux milieux aquatiques et humides. La deuxième série de dimensions stratégiques a davantage pour finalité de définir différentes logiques d'action vis-à-vis d'objets techniques particuliers (agriculture, foncier, réouverture de cours d'eau). Et la troisième aborde la question des financements de la stratégie du SAGE.

L'enjeu de la discussion autour des dimensions stratégiques est aujourd'hui de définir les combinaisons stratégiques, qui constitueront la base des futurs scénarios contrastés du SAGE.

DIMENSION STRATEGIQUE 1 – QUELLE POSTURE VIS-A-VIS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ?

Nicolas LONDINKSY souligne que le SAGE devra prendre en compte le travail en cours d'élaboration du PLUI de la Métropole du Grand Paris.

Christian LAGRANGE s'interroge sur la façon de rendre le PLUI de la Métropole du Grand Paris cohérent avec les enjeux du SAGE, alors que ce dernier est encore en cours d'élaboration. Il ajoute que la Métropole prévoit un accroissement de population de 10 à 15%. Cela entraînera en conséquence des pressions supplémentaires sur la ressource en eau. Il s'interroge sur la façon dont le SAGE, et plus largement les acteurs de l'eau pourront agir concrètement pour limiter ces pressions. Il souligne en outre la nécessité de faire remonter à la CLE la connaissance des projets d'aménagement en cours, afin qu'elle puisse



agir le plus en amont possible pour assurer leur cohérence avec les enjeux du SAGE.

Gaëlle CHEVILLOTE précise qu'il s'agit justement de s'interroger aujourd'hui sur les moyens de mobiliser la CLE et plus largement tous les élus du territoire et de mettre en œuvre des actions pour limiter au maximum les pressions sur l'eau. A titre d'exemple, un moyen peut être la formalisation d'un avis écrit par la CLE, le renforcement de la concertation avec les acteurs concernés, la création d'un observatoire... Les moyens d'actions de la CLE et de la structure porteuse vont effet dépendre du choix des combinaisons stratégiques par les membres du Bureau.

Bernard BREUIL tient à préciser qu'un service dédié « aux liens avec l'urbanisme » existe depuis 25 ans à la Direction de l'eau et de l'assainissement du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis. La DEA commence à « faire partie du paysage », les acteurs de l'aménagement la connaissent et savent qu'ils peuvent mobiliser son expertise. Le bon fonctionnement d'un tel service est un travail de longue haleine, avec une équipe engagée et fortement mobilisée, pour aller à la rencontre des acteurs et s'interroger sur leur projet, ce qui est le cas aujourd'hui.

Gilles MENAT souhaiterait que les documents du SAGE ne soient pas perçus comme des contraintes par les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme, mais qu'ils constituent une véritable aide pour valoriser leurs projets de territoire et d'aménagement, en proposant notamment des pistes de solutions.

DIMENSION STRATEGIQUE 2 – LA PRISE EN CHARGE DES PAYSAGES ET DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES SUR LE TERRITOIRE : QUEL MODE D'ARTICULATION ENTRE LES ECHELLES ET LES FONCTIONS ?

Aucune remarque des membres du bureau.

DIMENSION STRATEGIQUE 3 – QUEL POSITIONNEMENT VIS-A-VIS DES RESISTANCES AU CHANGEMENT, QUELLE GESTION DES CONFLITS ?

Guy MESSENGER indique qu'il ne faudra pas être « trop mou ». Jean-Baptiste NARCY souligne néanmoins qu'il faut être capable d'avoir la légitimité nécessaire quand on choisit une position « dure », sans quoi le SAGE risque d'apparaître comme velléitaire.

DIMENSION STRATEGIQUE 4 – QUELLE STRATEGIE VIS-A-VIS DES ESPACES ET EQUIPEMENTS PRIVES (BERGES ET OUVRAGES) ?

Aucune remarque des membres du bureau.



DIMENSION STRATEGIQUE 5 – QUELLE STRATEGIE VIS-A-VIS DES POLLUTIONS AGRICOLES SUR LES RESSOURCES LOCALES POUR L'AEP ?

Jean-Pierre ENJALBERT rappelle vivement que les agriculteurs travaillent aujourd'hui à perte en France. S'ils respectent l'environnement, leurs produits deviennent plus chers. Il faut donc mettre en place des circuits courts, re-territorialiser l'agriculture, développer des nouvelles filières...

Gaëlle CHEVILLOTTE indique qu'une étude est menée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour identifier les filières agricoles compatibles avec l'eau. Les résultats de cette étude devraient être disponibles pour la fin de l'année 2015, et permettre de guider les futurs travaux du SAGE.

Gilles MENAT indique que le Syndicat de Monsoult, dont il est Président, est en cours de négociation pour l'acquisition de parcelles agricoles, afin qu'elles soient exploitées avec des pratiques agricoles plus vertueuses. Néanmoins, il souligne qu'une fois ces terres acquises, la difficulté pour la structure est de faire en sorte que leur gestion soit assurée, ce qui n'est pas du ressort du Syndicat. Il faut qu'elles soient gérées par des grandes structures de type Agence des espaces verts.

Michel POLI indique que des démarches sont menées depuis 2015 pour protéger les captages dits Grenelle. Dans le Val d'Oise, des procédures AAC (aire d'alimentation des captages) doivent être lancées autour de 14 captages. Cela a pour objectif « d'alléger la pollution diffuse ». Il précise par ailleurs que dans le Val d'Oise, près de la moitié des captages, représentant près de 85% de la population, possède une déclaration d'utilité publique (DUP). Jean-Baptiste NARCY souligne que cette proposition de soutenir la dynamique de progrès réglementaire correspond à l'option 1 de cette dimension stratégique. Il souligne néanmoins que bien souvent les programmes d'action ne sont pas au niveau d'ambition / d'exigence nécessaire pour lutter contre les pollutions diffuses. Michel POLI tient à souligner que le monde agricole lutte justement pour que les programmes d'action ne limitent pas l'utilisation d'intrants...

Christian LAGRANGE indique que Eau de Paris et le SEDIF rachètent ou subventionnent l'acquisition de parcelles ou les échanges de foncier autour des captages pour y faciliter la mise en place des mesures agro-environnementales.



DIMENSION STRATEGIQUE 6 – QUELLE DOCTRINE DU SAGE EN MATIERE DE REOUVERTURE DE COURS D’EAU ?

Pour Guy MESSAGER, les opérations de réouverture des cours d’eau sont les meilleurs moyens de communication pour faire prendre conscience à la population des enjeux de l’eau. La réouverture du petit Rosne à Sarcelles a eu des résultats remarquables. Cet espace est devenu un vrai lieu de rencontre, et un outil de sensibilisation, auprès du grand public comme des établissements scolaires.

Bernard BREUIL souligne que les opérations de réouverture de cours d’eau sont des actions visibles pour le grand public, d’ailleurs financeur des politiques de l’eau. Ces opérations permettent ainsi aux populations de bénéficier directement de ce pour quoi elles paient.

DIMENSION STRATEGIQUE 7 – QUELLE APPROCHE POUR ASSURER LE FINANCEMENT DES ACTIONS PROMUES PAR LE SAGE ?

Pour Guy MESSAGER, l’Etat ne peut pas financer la taxe GEMAPI. Il souligne en conséquence que les dispositifs de financement doivent être locaux.

Pour Belaïde BEDREDDINE, il faudrait que les taxes versées à l’Agence de l’eau Seine-Normandie soient directement versées aux usagers, et ne partent pas dans les budgets de l’Etat.

Pour Christian LAGRANGE, le SAGE devra être à la fois ambitieux et raisonnable. Guy MESSAGER précise que pour être ambitieux, il faut des financements.

TEMPS DE TRAVAIL EN ATELIER

Jean-Baptiste NARCY explique le déroulement des temps de travail en atelier. Celui-ci dure une heure et débute par un temps de réflexion individuel à partir des supports fournis (en annexe) pour choisir 2 ou 3 combinaisons d’options pertinentes. Les membres de l’atelier mettent ensuite en commun leurs réflexions individuelles et sélectionnent 2 combinaisons contrastées, cohérentes, plausibles et non caricaturales, qu’ils restituent à l’ensemble des membres du Bureau en plénière.

Le Bureau est installé en configuration de travail sous la forme de 2 ateliers homogènes, chacun composé d’environ 6-7 membres, représentants des collectivités territoriales, usagers et services de l’Etat.



RESTITUTION DES TEMPS DE TRAVAIL EN ATELIER ET DEBAT AUTOUR DU CHOIX DE 4 COMBINAISONS

A l'issue des temps de travail en atelier, les membres du Bureau se sont ensuite rassemblés en plénière pour débattre des différentes combinaisons proposées par les deux groupes.

Pour établir les combinaisons stratégiques, les portes d'entrée des deux groupes ont été les DS2 (prise en charge des paysages et des milieux aquatiques et humides) et DS7 (financement).

5 combinaisons stratégiques sont ressorties des travaux en atelier.

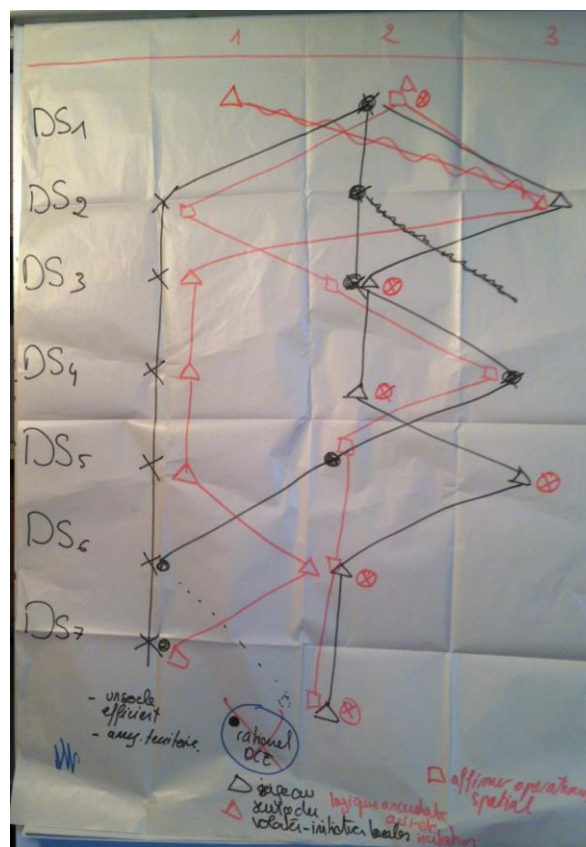
Le premier groupe a proposé 3 combinaisons stratégiques :

- **1/ Un socle efficient, mais qui porte un regard plus global et évaluatif sur l'aménagement du territoire** (DS1, option 2 * DS2 option 1 * DS3 option 1 * DS4 option 1 * DS5 option 1 * DS6 option 1 * DS7 option 1) ;
- **2/ Un SAGE rationnel, qui respecte d'abord les objectifs DCE** (DS1, option 2 * DS2 option 2 * DS3 option 2 * DS4 option 3 * DS5 option 2 * DS6 option 1 * DS7 option 1) ;
- **3/ Un SAGE au service des volontés locales** (DS1, option 2 * DS2 option 3 * DS3 option 1 * DS4 option 1 * DS5 option 1 * DS6 option 2 * DS7 option 1) .

Le deuxième groupe a proposé 2 combinaisons stratégiques :

- **4/ Un SAGE au service des volontés locales – logique ascendante – animation – accompagnement – incitation rigoureuse** (DS1, option 2 * DS2 option 3 * DS3 option 2 * DS4 option 2 * DS5 option 3 * DS6 option 2 * DS7 option 2) ;
- **5/ Un SAGE affirmé, opérationnel, spatial.** (DS1, option 2 * DS2 option 1 * DS3 option 2 * DS4 option 3 * DS5 option 2 * DS6 option 2 * DS7 option 2).





Synthèse des différentes combinaisons stratégiques, proposées par les 2 ateliers

Les membres du Bureau ont ensuite débattu des similitudes et divergences entre les 5 combinaisons ressorties des travaux en atelier. Jean-Baptiste NARCY rappelle que 3 ou 4 combinaisons stratégiques devront être retenues à l'issue de ces débats, pour être présentées à la CLE.

Suite au débat, certaines options restent « orphelines », c'est-à-dire qu'elles n'ont été choisies dans aucune des combinaisons stratégiques. Il s'agit notamment de l'option 1 de la DS1 (posture de vigilance locale par rapport à l'aménagement du territoire) et de l'option 2 de la DS2 (planification spécifique par le SAGE des paysages / milieux aquatiques). Gaëlle CHEVILLOTTE et Jean-Baptiste NARCY interrogent les membres du Bureau sur la pertinence de ne pas présenter toutes les options des dimensions stratégiques en CLE.

En réponse, les membres du Bureau convergent pour supprimer l'option 1 de la DS1, car elle présente le risque d'être considérée comme trop minimaliste.

Pour l'option 2 de la DS2, les services de l'Etat souhaitent qu'elle figure dans au moins une des combinaisons stratégiques. Jean-Baptiste NARCY précise que cette option, moins opérationnelle que l'option 1, est plus politique : le SAGE donne une visibilité à ces enjeux orphelins. Pour Amparo MARTAUD, cette option manque d'opérationnalité. Si les acteurs du SAGE souhaitent que les actions en faveur des milieux aquatiques et des paysages débutent rapidement, il faut soit qu'elles résultent d'une action venant du local (option 3), ou qu'elles



soient portées par une structure déjà effective (option 1). Les options 1 et 3 sont les conditions pour être efficace rapidement. Au final, la position collective qui se dégage est d'assumer de ne pas retenir cette option 2 de la DS2 dans les combinaisons retenues.

Après un large débat, les membres du Bureau ont retenu les combinaisons 1/, 3/, 4/ et 5/, et éliminé la combinaison stratégique 2/ : « un SAGE rationnel, qui respecte d'abord les objectifs DCE », car considéré comme trop minimaliste.

CALENDRIER A VENIR

A l'issue de ce Bureau, le cabinet d'études ASCA restituera les débats de ce jour au sein d'un rapport qui présente chacune des 4 combinaisons stratégiques retenues, pour mi-novembre. Les retours des membres du Bureau sur ce rapport sont attendus pour fin novembre, pour transmission aux membres de la CLE d'un document amendé début décembre.

Ces 4 combinaisons stratégiques seront présentées à la prochaine CLE du mardi 15 décembre à 14h.

Les commissions thématiques seront réunies en début d'année 2016 pour préciser les forces et faiblesses de chacune de ces combinaisons, par rapport aux enjeux qu'elles portent respectivement (qualité ; milieux/paysage/ressourcement ; aménagement).

La CLE se réunira à nouveau à l'issue de ces différents temps de co-construction avec les instances du SAGE.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Guy MESSAGER remercie l'ensemble des membres du Bureau de leur participation et lève la séance.

Annexes

- Le diaporama de présentation du socle et des dimensions stratégiques ;
- Les supports de travaux individuels ;
- Les supports de restitution des groupes.

Guy MESSAGER

Président de la CLE
du SAGE Croult Enghien Vieille Mer



Accompagner la CLE dans l'élaboration du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

Phase : Tendances et Scénarios

Bureau de la CLE
18 septembre 2015

La démarche d'ensemble de la phase tendances et scénarios

- Établissement d'un « **décor territorial tendanciel** » à partir des tendances révélées par le récit rétrospectif
- Scénario « **sans SAGE** »
 - ↳ Quelles conséquences pour l'eau d'une évolution « tendancielle » du territoire, sans modifier la gestion actuelle ? => un scénario de référence pour la suite : faire mieux !
- Scénarios contrastés **thématiques**
 - ↳ Pour chaque thème : quel champ des possibles ? Sur quoi a-t-on prise ? Quelles options techniques, organisationnelles, institutionnelles, ... ?
- **Analyse transversale** : identification du « socle » et des Dimensions Stratégiques d'ensemble (DS)
 - ↳ Le « socle » : quels éléments incontournables qui s'imposent à la stratégie du SAGE ? Quelles conséquences pour le SAGE ?
Les « DS » : quels choix ouverts pour la CLE ? Quels contrastes entre stratégies ?
- Formalisation des **scénarios stratégiques** du SAGE

Synthèse de la démarche d'élaboration des scénarios contrastés du SAGE

Commissions thématiques

Analyse transversale

« Socle » du SAGE

Dimensions stratégiques

DS1 : option 1.1, option 1.2, ...

DS2 : option 2.1, option 2.2, ...

...

DS7 : option 7.1, option 7.2, ...

Bureau du 26/06/2015

Choix de ≠ combinaisons d'options

Bureau du 18/09/2015

Scénario 1 : « Socle » + (DS1, option 1.1) X ... X ... X (DS7, option 7.2)

Scénario 2 : « Socle » + (DS1, option 1.2) X ... X ... X (DS7, option 7.2)

Scénario 3 : « Socle » + (DS1, option 1.2) X ... X ... X (DS7, option 7.1)

Scénario 4 : « Socle » + (DS1, option 1.1) X ... X ... X (DS7, option 7.1)

Les passages obligés : le « socle » du SAGE

**Des objectifs incontournables,
des actions et moyens
indispensables**

- **Un incontournable réglementaire : le SDAGE et la DCE**

- Assurer les objectifs par masses d'eau
 - Bon potentiel 2027 (sauf canaux : 2015)
 - Report = agir + fort et + longtemps
- Développer une vigilance active sur la durabilité de l'Alimentation en Eau Potable (AEP) dans un contexte de changement climatique et de dégradation des nappes

- **Un objectif incontournable pour la lisibilité et la crédibilité politique du SAGE**

- Recréer un lien positif à l'eau et aux milieux aquatiques...
- ... tout en maîtrisant les risques inondations/ruissellement

Des actions indispensables (1)

- **Des actions sur les réseaux d'assainissement**
 - Schémas directeurs, raccordements, étanchéité des collecteurs, exutoires
 - Polluants non domestiques (industriels et/ou artisanaux)
- **Des actions sur la gestion des eaux pluviales**
 - Débits-objectifs par grands bassins, zonages pluviaux
 - Gestion à la source à l'échelle des bassins versants, techniques alternatives sur nouveaux projets
- **Sécurisation AEP et reconquête qualité des eaux souterraines locales**
 - Suivi patrimonial des nappes, pollutions agricoles (Aires d'Alimentation de Captages), pollutions industrielles
- **Intensifier les efforts sur la réduction des phytosanitaires**
 - collectivités et particuliers, espaces publics et résidentiels
- **Des actions sur les milieux et paysages aquatiques et humides**
 - Étude les milieux aquatiques diffus et leur potentiel écologique et paysager
 - Vigilance-conseil projets d'aménagement et des ouvrages (identité paysagère, lien social)
 - Contribuer au SRCE
- **Communication et sensibilisation, notamment auprès des aménageurs**
 - Formation, conseil, culture du risque, argumentation économique

Des fonctions à assurer

- **Le SAGE en tant que document**
 - Une portée juridique (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), règlement)
 - Un rappel et une déclinaison des objectifs réglementaires (SDAGE-DCE)
 - Une mise à l'agenda local de l'objectif de récréation du lien à l'eau et aux milieux aquatiques
- **Le SAGE en tant que couple CLE-structure d'animation : lieu de mobilisation, de mise en débat, de partage d'expérience et d'évaluation**
 - Portage politique et mobilisation des acteurs
 - Suivi des actions, publicité des informations, des débats et prises de position de la CLE
 - Évaluation régulière des politiques de l'eau et des milieux aquatiques sur son territoire
- **Le SAGE en charge de la vigilance et coordination avec la Police de l'Eau**
 - Au niveau des projets locaux d'aménagement/ouvrages
 - Une coordination synergique avec la Police de l'eau à organiser
 - Des priorités à fixer pour rendre effectif le rôle consultatif de la CLE
 - Faire entendre la voix du SAGE sur certains dossiers

Un outil fondamental : l'Observatoire du SAGE

- **Un tableau de bord des actions et résultats, en référence aux objectifs du SAGE**
 - Nourrir le portage politique
 - Appuyer l'action de la Police
 - Sensibiliser les acteurs (émulation / « pression »)
- **Évaluation des politiques de l'eau sur le territoire**
 - ... pression sur les pouvoirs publics (mise à l'agenda, incitation à rendre des compte sur les objectifs du SAGE)
- **Communication**
 - Sensibiliser le grand public, mais aussi...
 - ... accessibilité de l'information et des débats
- **Retours d'expérience et définition des bonnes pratiques**
 - Rencontres thématiques
 - Animation d'un réseau des services et partenaires
 - Guides de bonnes pratiques
- **Études thématiques**
- **Des moyens humains à prévoir pour nourrir et animer cet outil**

Les « Dimensions Stratégiques » du SAGE

Des choix ouverts pour la CLE

Les Dimensions Stratégiques (DS) identifiées

- **DS1** : Quelle posture vis-à-vis de l'aménagement du territoire ?
- **DS2** : La prise en charge des paysages liés à l'eau, des milieux aquatiques et humides sur le territoire : quel mode d'articulation entre les échelles et les fonctions ?
- **DS3** : Quel positionnement vis-à-vis des résistances au changement, quelle gestion des conflits ?
- **DS4** : Quelle stratégie vis-à-vis des espaces et équipements privés (berges et ouvrages) ?
- **DS5** : Quelle stratégie vis-à-vis des pollutions agricoles sur les ressources locales pour l'AEP ?
- **DS6** : Quelle doctrine du SAGE en matière de réouverture de cours d'eau ?
- **DS7** : Quelle approche pour assurer le financement des actions promues par le SAGE ?

Synthèse des Dimensions Stratégiques

	Option 1	Option 2	Option 3
DS1 : posture / am. du Territoire	Vigilance locale	Idem + Regard global et évaluatif sur l'AT	-

Synthèse des Dimensions Stratégiques

	Option 1	Option 2	Option 3
DS1 : posture / am. du Territoire	Vigilance locale	Idem + Regard global et évaluatif sur l'AT	-
DS2 : prise en charge milieux/paysages aquat. Articulation échelles et fonctions	Planification intégratrice au niveau des 3 grands maîtres d'ouvrage	Planification spécifique par le SAGE	SAGE catalyseur des volontés locales sur ces thèmes (participation, subsidiarité)

Synthèse des Dimensions Stratégiques

	Option 1	Option 2	Option 3
DS1 : posture / am. du Territoire	Vigilance locale	Idem + Regard global et évaluatif sur l'AT	-
DS2 : prise en charge milieux/paysages aquat. Articulation échelles et fonctions	Planification intégratrice au niveau des 3 grands maîtres d'ouvrage	Planification spécifique par le SAGE	SAGE catalyseur des volontés locales sur ces thèmes (participation, subsidiarité)
DS3 : positionnement/ résistances-conflits	Médiation/facilitation	Partie prenante sur certains thèmes	

Synthèse des Dimensions Stratégiques

	Option 1	Option 2	Option 3
DS1 : posture / am. du Territoire	Vigilance locale	Idem + Regard global et évaluatif sur l'AT	-
DS2 : prise en charge milieux/paysages aquat. Articulation échelles et fonctions	Planification intégratrice au niveau des 3 grands maîtres d'ouvrage	Planification spécifique par le SAGE	SAGE catalyseur des volontés locales sur ces thèmes (participation, subsidiarité)
DS3 : positionnement/ résistances-conflits	Médiation/facilitation	Partie prenante sur certains thèmes	
DS4 : Stratégie / espaces et équipements privés	Accompagnement des aménageurs et propriétaires	Intervention en terrain privé	Maîtrise foncière

Synthèse des Dimensions Stratégiques

	Option 1	Option 2	Option 3
DS1 : posture / am. du Territoire	Vigilance locale	Idem + Regard global et évaluatif sur l'AT	-
DS2 : prise en charge milieux/paysages aquat. Articulation échelles et fonctions	Planification intégratrice au niveau des 3 grands maîtres d'ouvrage	Planification spécifique par le SAGE	SAGE catalyseur des volontés locales sur ces thèmes (participation, subsidiarité)
DS3 : positionnement/ résistances-conflits	Médiation/facilitation	Partie prenante sur certains thèmes	
DS4 : Stratégie / espaces et équipements privés	Accompagnement des aménageurs et propriétaires	Intervention en terrain privé	Maîtrise foncière
DS5 : Stratégie / poll agri et ress. Locales AEP	Soutien/vigilance mesures réglementaires et volontaires (socle)	Stratégie foncière/espaces prioritaires dans AAC	Dynamique de projets territoriaux/espaces prioritaires dans AAC

Synthèse des Dimensions Stratégiques

	Option 1	Option 2	Option 3
DS1 : posture / am. du Territoire	Vigilance locale	Idem + Regard global et évaluatif sur l'AT	-
DS2 : prise en charge milieux/paysages aquat. Articulation échelles et fonctions	Planification intégratrice au niveau des 3 grands maîtres d'ouvrage	Planification spécifique par le SAGE	SAGE catalyseur des volontés locales sur ces thèmes (participation, subsidiarité)
DS3 : positionnement/ résistances-conflits	Médiation/facilitation	Partie prenante sur certains thèmes	
DS4 : Stratégie / espaces et équipements privés	Accompagnement des aménageurs et propriétaires	Intervention en terrain privé	Maîtrise foncière
DS5 : Stratégie / poll agri et ress. Locales AEP	Soutien/vigilance mesures réglementaires et volontaires (socle)	Stratégie foncière/espaces prioritaires dans AAC	Dynamique de projets territoriaux/espaces prioritaires dans AAC
DS6 : Doctrine / réouvertures	Souci d'efficience financière et technique	Axe emblématique de l'action du SAGE	-

Synthèse des Dimensions Stratégiques

	Option 1	Option 2	Option 3
DS1 : posture / am. du Territoire	Vigilance locale	Idem + Regard global et évaluatif sur l'AT	-
DS2 : prise en charge milieux/paysages aquat. Articulation échelles et fonctions	Planification intégratrice au niveau des 3 grands maîtres d'ouvrage	Planification spécifique par le SAGE	SAGE catalyseur des volontés locales sur ces thèmes (participation, subsidiarité)
DS3 : positionnement/ résistances-conflits	Médiation/facilitation	Partie prenante sur certains thèmes	
DS4 : Stratégie / espaces et équipements privés	Accompagnement des aménageurs et propriétaires	Intervention en terrain privé	Maîtrise foncière
DS5 : Stratégie / poll agri et ress. Locales AEP	Soutien/vigilance mesures réglementaires et volontaires (socle)	Stratégie foncière/espaces prioritaires dans AAC	Dynamique de projets territoriaux/espaces prioritaires dans AAC
DS6 : Doctrine / réouvertures	Souci d'efficience financière et technique	Axe emblématique de l'action du SAGE	-
DS7 : Approche pour le financement	Pas de nouveaux prélèvements locaux	Dispositifs de financements locaux	-

Le travail en groupe

- **Votre rôle : préparer le débat en CLE sur le choix des stratégies**
=> Ne pas le trancher en amont !
- **Produit attendu**
 - **2 combinaisons contrastées** : cohérentes, plausibles, non caricaturales
 - Pour chacune :
 - Des **mots-clés**
 - Un **argumentaire** justifiant le choix
 - Pour l'ensemble : un commentaire sur l'intérêt de comparer ces deux combinaisons
- **Méthode de travail en groupe (1h)**
 - Un temps de réflexion individuel
 - Une mise en commun
 - Sélection pour chaque groupe de 2 combinaison seulement
- **Restitutions et sélection finale en plénier (45')**

Des incompatibilités stratégiques

	Option 1	Option 2	Option 3
DS1 : posture / am. du Territoire	Vigilance locale	Idem + Regard global et évaluatif sur l'AT	-
DS2 : prise en charge milieux/paysages aquat. Articulation échelles et fonctions	Planification intégratrice au niveau des 3 grands maîtres d'ouvrage	Planification spécifique par le SAGE	SAGE catalyseur des volontés locales sur ces thèmes (participation, subsidiarité)
DS3 : positionnement/ résistances-conflits	Médiation/facilitation	Partie prenante sur certains thèmes	
DS4 : Stratégie / espaces et équipements privés	Accompagnement des aménageurs et propriétaires	Intervention en terrain privé	Maîtrise foncière
DS5 : Stratégie / poll agri et ress. Locales AEP	Soutien/vigilance mesures réglementaires et volontaires (socle)	Stratégie foncière/espaces prioritaires dans AAC	Dynamique de projets territoriaux/espaces prioritaires dans AAC
DS6 : Doctrine / réouvertures	Souci d'efficience financière et technique	Axe emblématique de l'action du SAGE	-
DS7 : Approche pour le financement	Pas de nouveaux prélèvements locaux	Dispositifs de financements locaux	-

Dans le tableau ci-dessous, pouvez-vous proposer **deux combinaisons** d'options stratégiques qui, selon vous, sont à la fois :

- cohérentes
- plausibles
- non caricaturales
- ... et dont la comparaison présente un réel contraste, illustrant **un vrai choix** pour la CLE.

NB : vous pouvez entrer dans la réflexion par la DS de votre choix, celle qui vous inspire le plus.

	Option 1	Option 2	Option 3
DS 1 : Posture / aménagement du territoire	Vigilance locale	Idem + regard global et évaluatif sur l'am. du terr.	-
DS 2 : Milieux et paysages eau : articulation des échelles et fonctions	Planification intégratrice au niveau des 3 grands maîtres d'ouvrage	Planification spécifique par le SAGE	SAGE catalyseur des volontés locales sur ces thèmes
DS 3 : Positionnement/résistances-conflits	Médiation / facilitation	Partie prenante sur certains thèmes	-
DS 4 : Stratégie/ espaces et équipements privés	Accompagnement des aménageurs et propriétaires	Intervention en terrain privé	Maîtrise foncière
DS 5 : Stratégie/ poll. agri et ress. locales AEP	Soutien/vigilance mesures réglementaires et volontaires	Stratégie foncière sur AAC	Projets territoriaux sur AAC
DS 6 : Doctrine/ réouvertures	Souci d'efficience foncière et technique	Axe emblématique de l'action du SAGE	-
DS 7 : Approche pour le financement	Pas de nouveaux prélèvements locaux	Dispositifs de financements locaux	-

Pouvez-vous, si possible, proposer quelques mots-clés qui résument la philosophie de chaque combinaison ?

Combinaison 1 :



	Option 1	Option 2	Option 3
DS 1 : Posture / aménagement du territoire	Vigilance locale	Idem + regard global et évaluatif sur l'am. du terr.	-
DS 2 : Milieux et paysages eau : articulation des échelles et fonctions	Planification intégratrice au niveau des 3 grands maîtres d'ouvrage	Planification spécifique par le SAGE	SAGE catalyseur des volontés locales sur ces thèmes
DS 3 : Positionnement /résistances- conflits	Médiation /facilitation	Partie prenante sur certains thèmes	-
DS 4 : Stratégie/ espaces et équipements privés	Accompagnement des aménageurs et propriétaires	Intervention en terrain privé	Maîtrise foncière
DS 5 : Stratégie/ poll. agri et ress. locales AEP	Soutien/vigilance mesures réglementaires et volontaires	Stratégie foncière sur AAC	Projets territoriaux sur AAC
DS 6 : Doctrine/ réouvertures	Souci d'efficience financière et technique	Axe emblématique de l'action du SAGE	-
DS 7 : Approche financement	Pas de nouveaux prélèvements locaux	Dispositifs de financements locaux	-

Mots clés combinaison 1 :

Mots clés combinaison 2 :